

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32376**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIV Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel, Classe 4 : Graphisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de graphiste avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du graphisme. Ce professionnel de la communication élabore l'univers graphique d'un produit, d'une entreprise, et lui donne une identité visuelle. Il transforme des idées en images et assure la transmission d'un message vers un public, à travers ses réalisations graphiques (logo, affiche, emballage, site internet, cédérom...). Le graphiste identifie et analyse la demande d'un client puis élabore un concept en rapport avec l'attente de son interlocuteur et le message à communiquer. S'ensuivent alors la création de la charte graphique (définition des couleurs, de la typographie, du papier...) et la réalisation (conception et création, exécution et impression).

Les activités consistent à :

- Analyser avec pertinence à une demande formulée par un client et/ou un directeur artistique,
- Choisir des solutions adaptées à une problématique de communication visuelle ;
- Maîtriser les outils informatiques courants dans le champ des arts graphiques pour assurer la finalisation de ce projet ;
- Concevoir et/ou réaliser des éléments d'identité visuelle (logotype, signatures typographiques, systèmes, emblèmes...) ;
- Concevoir et/ou réaliser des mises en page pour l'édition ou la presse.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Analyser et interpréter la commande ;
- Concevoir une réponse technique ;
- Organiser le travail ;
- Sélectionner un ou plusieurs caractères typographiques ;
- Constituer une palette chromatique ;
- Déterminer un ou plusieurs traitements du matériau iconographique ;
- Esquisser des choix de mise en page ;
- Dessiner des éléments de titrage et simuler du texte courant ;
- Exprimer des éléments iconographiques selon les traitements voulus ;
- Maîtriser les logiciels de mise en page, de retouche d'image et de préparation de fichiers pour impression ;
- Maîtriser les réglages micro typographiques ;
- Réaliser les traitements d'images envisagés.
- Prévoir les contraintes fondamentales liées à la fabrication du produit imprimé (fond perdu, mode & résolution des images, optimisation des moyens employés dans la mise en forme des éléments).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales, agence en studio de création ou en rédaction de magazine, agence de publicité ou de communication, studio de création, maison d'édition, entreprise de presse ou service communication d'une entreprise.

Graphiste, artiste-auteur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du graphisme qui comprend la conception et la réalisation de

travaux dans le domaine de la communication visuelle : création d'une identité visuelle et de ses déclinaisons (papier en- tête, carte de visite, de correspondance, dépliant 3 volets, catalogue).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.